

PRÉFET DES VOSGES

CABINET

**Arrêté n° 814/2017 du 21 AVR. 2017**  
**portant modification de la composition**  
**de la Commission Départementale des Systèmes de Vidéoprotection**

Le Préfet des Vosges  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles R251-7 à R251-12 du Code de la Sécurité Intérieure, concernant le fonctionnement d'une commission départementale de vidéoprotection ;

VU l'arrêté préfectoral n° 393/2016 du 22 janvier 2016, portant renouvellement de la composition de la commission susvisée ;

VU la désignation par Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Nancy, en date du 19 janvier 2016 ;

VU la désignation par Monsieur le Président de l'Association des Maires du département des Vosges, en date du 19 janvier 2016 ;

VU la désignation par Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges, en date du 31 mars 2017 ;

VU la proposition par Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale des Vosges, en date 21 septembre 2016 ;

*sur proposition de Madame la Secrétaire générale de la préfecture ;*

**ARRETE**

**Article 1er** : A compter de la date du présent arrêté, la commission départementale des systèmes de vidéoprotection des Vosges est composée comme suit :

**- Président :**

**Titulaire:** Monsieur Cyrille KOLODZIEJ, Juge des enfants

Tribunal de Grande Instance d'Épinal

**Suppléante:** Madame Francine GIROD, Vice-présidente

Tribunal de Grande Instance d'Épinal

**- Membres :**

**- Représentants de l'Association des Maires du Département des Vosges :**

**Titulaire :** Monsieur Jacques HESTIN, Maire de ANOULD;

**Suppléante :** Madame Nadine GEROME, Maire de ARCHES ;

**- Représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges :**

**Titulaire :** Madame Catherine MARCEL, Membre élue de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges ;

**Suppléante:** Madame Marina CAPPELLAZZI, Membre élue de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges ;

**- Personnalités qualifiées choisies en fonction de leurs compétences :**

**Titulaire :** Madame Claire HENOT, Responsable affaires générales, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Vosges (DSDEN 88) ;

**Suppléante:** Madame Isabelle ETIENNE, Secrétaire générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Vosges (DSDEN 88).

**Article 2 :** Le mandat des membres de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection des Vosges expirera le 31 janvier 2019.

**Article 3 :** Le secrétariat de la commission est assuré par les services de la Préfecture des Vosges.

**Article 4 :** l'arrêté préfectoral n° 393/2016 du 22 janvier 2016, portant renouvellement de la composition de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection des Vosges est abrogé et remplacé par les présentes dispositions.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Vosges.

Epinal, le 21 AVR. 2017

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet



François ROSA